

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. G. GILLOT - Mme DURNERIN - Mme BERNARD - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme REVELLEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Opération de Renouvellement Urbain (O.R.U.) des Grésilles - Médiathèque Jean-François Champollion - Marché conclu entre la Ville et la société Ferraroli (lot n° 2 : gros oeuvre) - Modification de l'index de révision des prix - Avenant n° 1**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction de la médiathèque Jean-François Champollion, une procédure d'appel d'offres a été engagée. Le lot n° 2 : gros oeuvre a été attribué à l'entreprise Ferraroli.

Au titre du marché n° 20050786 notifié le 2 décembre 2005, il est prévu, dans le cahier des clauses administratives particulières, d'effectuer une révision des prix du marché pour tenir compte des variations économiques.

Or, il apparaît que l'index de référence BT03 "maçonnerie blocs et briques", déterminé par le maître d'oeuvre lors de la rédaction du cahier des clauses administratives particulières, est inadapté pour ce type de travaux.

En conséquence, il est proposé de remplacer l'index initialement prévu par l'index BT 06 "béton armé et génie civil", dans la mesure où cet index répond parfaitement à la nature des travaux à réaliser (béton armé).

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

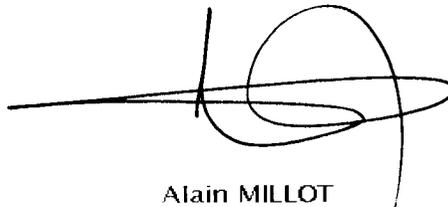
1) décider de remplacer l'index de révision des prix dans le marché passé entre la Ville et la société Ferraroli, pour la réalisation des travaux de gros oeuvre de la médiathèque Champollion, dans les conditions proposées ;

2) décider d'établir un avenant n° 1 au marché ;

- 3) m'autoriser à signer l'avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;
- 4) dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2007.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIE LE 2106 07